

Sainte-Pazanne, le 04 Avril 2023

Le Principal,

Aux

Responsables légaux des élèves



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Objet : Informations sur les langues vivantes (LV1 et 2) et options facultatives proposées
au Collège Olympe de Gougues



Collège Olympe de Gougues

Janick BOUVIER,
Principal

Tél : 02.28.25.02.40
Fax : 02.51.11.00.65

ce.0442625P@ac-nantes.fr

1 rue Saint-Exupéry
44680 SAINTE-PAZANNE

Les langues vivantes		
En 6 ^{ème}	Anglais (4h) ou Bilangue ⁽¹⁾ (6h) (Anglais+Allemand)	Pas de critère de sélection pour l'accès à la Bilangue mais <u>2h de cours en plus</u> et 2h de permanence en moins : interroger la capacité de travail et le goût pour l'Allemand de votre enfant. Le choix se fait au moment de l'inscription en 6 ^{ème} .
De la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème})	Bilangue (Allemand) ou Espagnol LV2	Les élèves <u>non bilangues</u> étudient l'Espagnol en LV2 à compter de la 5 ^{ème} . De la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} , tous les élèves ont donc le même volume horaire de langue (5h30 semaine).

Les options		
En 6 ^{ème} NOUVEAU	Français et Culture antique – 1h	Option qui permet de faire des liens entre le Français et le Latin pour mieux maîtriser la langue française, offrir des éléments de la culture antique. Incompatible avec Bilangue / N'impose pas une poursuite d'étude en option Latin.
De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	Chorale ⁽¹⁾ Horaire : 1h	Positionnée <u>sur la pause méridienne</u> pour pouvoir rassembler des élèves des 4 niveaux. La sélection se fait à chaque début d'année auprès du professeur d'Education musicale.
De la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème}	Latin ⁽¹⁾ Horaire : 1h (5 ^{ème}), 2h (4 ^{ème} – 3 ^{ème})	Conçu pour une <u>continuité</u> de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème} . Il convient d'interroger la capacité de travail et le goût de l'élève pour le Latin. L'information et la sélection se fait en fin de 6 ^{ème} auprès des professeurs de Lettres.
De la 4 ^{ème} à la 3 ^{ème}	LCE ⁽¹⁾ (langue et culture européenne) Horaire : 2h	<u>Enseignement renforcé de l'Anglais</u> avec un professeur d'Anglais. Un programme spécifique et une opportunité d'intégrer une Section Euro Lycée. L'information et la sélection se fait en fin de 5 ^{ème} auprès des professeurs d'Anglais.

⁽¹⁾ Sauf cas exceptionnel, une option ou une langue commencée doit être poursuivie jusqu'à la fin du Collège. Un élève qui abandonnerait le Latin en fin de 5^{ème} ne pourrait pas postuler à la section Euro en 4^{ème}.

Pour que les emplois du temps des élèves soient viables, un élève peut choisir au maximum 2 options, sauf en 6^{ème}.

Attention : un élève avec 2 options a 30h de cours par semaine. Pour la cohérence des organisations et notamment des emplois du temps, l'établissement se réserve la possibilité de supprimer une option pour un ou plusieurs élèves en cours de scolarité (le choix de l'option conservée est réalisé par la famille).